



N° d'affichage :

SEC/2018/02/..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Mars 2018, suite à la convocation du 15 mars, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 6ème et 7ème adjoint), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, CARENE (née VALLUET) Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix (Conseillers municipaux).

Absents excusés : PHILÉTAS Christina (Procuration à Monsieur GUILLAUME Alphonse), MORVAN Philippe (Procuration à Madame BARRE Augustina), MATHIASIN Max, MOBETIE Marie-France (conseillers municipaux).

Sont absents : GOUBIN Fred, MOUILA Gladys, SABAS Sydney, GAMIETTE Liliane, JEAN (née SABAS) Lydie, (5ème adjoint, conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE.

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Deshaies, le 26/03/2018

DE Le Maire
Jeanny MARC

DÉPÔT DE LA MARQUE « DESHAIES » ET SES DÉCLINAISONS A L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de DESHAIES connaît une notoriété nationale et internationale grandissante, qui se traduit par l'accroissement du nombre de visiteurs sur la commune (escales de bateaux, excursionnistes, augmentation des hébergements) ;

Face à ce constat, la commune souhaite procéder à la création de la marque DESHAIES et de toutes ses déclinaisons afin de garantir son image sur le plan national et international.

La création de cette marque répond à une triple volonté :

- De maîtriser les usages qui sont faits du nom de la commune DESHAIES, de sa réputation, de son histoire et de ses traditions ;



N° d'affichage :

SEC/2018/02/..**COMMUNE DE DESHAIES***Conseil Municipal du 23 Mars 2018*

- ☛ D'affirmer l'identité de la commune
- ☛ De servir les intérêts du tissu économique en bâtissant une stratégie d'attractivité autour de la marque, de sa promotion et de ses déclinaisons multiples.

Toutefois dans un souci de valorisation de la production locale, et des activités économiques présentes sur le territoire, la commune de DESHAIES ne s'opposerait pas à ce que des personnes, physiques ou morales, justifiant d'un intérêt légitime à se prévaloir de son nom, puissent l'utiliser, notamment pour y mentionner :

- ☉ Le nom patronymique
- ☉ Le lieu d'exercice effectif de son activité, ou domiciliation sociétale
- ☉ D'indiquer que les produits et services qu'ils proposent proviennent d'une fabrication locale ou sont rendus sur le territoire.

A contrario, elle s'opposerait à ce que son nom :

- ☉ soit enregistré ou exploité comme signe distinctif, en particulier à titre de marque, de dénomination sociale, d'enseigne et de nom de domaine,
- ☉ lorsque cet usage ou cette exploitation serait de nature à créer un risque de confusion avec ses propres signes distinctifs ou à porter atteinte à ses intérêts publics.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Décret n° 2015-671 du 15 juin 2015 relatif à la procédure d'alerte des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale sur les dépôts de marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle,

Vu l'Article L. 711-4 h) du code la propriété intellectuelle,

Vu l'Article L. 712-4 du Code de la propriété intellectuelle,

Vu l'Article L. 713-2 a) du Code de la propriété intellectuelle,

Vu l'Article L. 713-3 du Code de la propriété intellectuelle,

Vu l'Article L. 45-2 du Code des postes et des communications électroniques,

DÉCIDE à la MAJORITÉ (1 Abstention).





N° d'affichage :

SEC/2018/02/..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Mars 2018

Article 1 : D'ACCEPTER la protection de tous **signes distinctifs du nom « DESHAIES » et ses autres déclinaisons.** De par, l'enregistrement auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI) de la marque verbale « DESHAIES » et de ses différentes déclinaisons : « VILLE DE DESHAIES » « DEHE », « PARAD'HAIES », « MISS DESHAIES ».

Article 2 : De SOLLICITER l'enregistrement auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI) en tant que marque semi-figurative et figurative du logo et du blason officiels de la commune de DESHAIES :



Article 3 : De **CONSTITUER** un comité de pilotage composé de 3 élus et 3 administratifs.

ÉLUS	ADMINISTRATIFS
Madame BERNIER Maritza	Madame LACIDES Mylène
Madame SOMMEIL Nicole	Madame DE BOISROLIN Béatrice
Monsieur BALZINC Théogat	Madame UGOLIN Néïma

Article 4 : De **DONNER** à Madame le Maire pouvoir d'entreprendre toutes démarches et signer les actes s'y rapportant.

Deshaies, le **26 mars 2018**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire


Jeanny MARC

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le 06/04/2018

SLO

ID : 971-219711116-20180323-M20180325-DE

